

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 3	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025

FORMATION SSIAP 3 : CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A LA PERSONNE DE NIVEAU 3



Durée :
216 Heures à raison de 5 jours/semaine + Examen



Obligations réglementaires :
Respect des dispositions de l'article 6 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005
relatif à la formation des chefs de service de sécurité Incendie et
d'assistance à la personne.



Nombre de candidats :
04 candidats minimum à 12 candidats maximum par session afin de
préserver les meilleures conditions d'apprentissage



Lieu :
En Présentiel :
Organisme de Formation CONVERGENCE FORMATION



1

CONVERGENCE Formation – www.convergence-formation.com

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 93060804906 du Préfet de région PACA. 802936245 RCS ANTIBES

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033
--

66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 3	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025

Avant-propos :

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation SSIAP. Numéro d'agrément 0047-2023 délivré par le SDIS 06 et par autorisation préfectorale du département des Alpes Maritimes.

DESCRIPTION :

Cette formation permet aux personnels permanents des services de sécurité incendie des ERP et IGH de répondre à l'exigence réglementaire de conformité entre qualification et exercice de l'activité.



Public et Prérequis

- Être titulaire d'une formation secourisme SST ou PSC1, AFPS, PSE1 en cours de validité
- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ;
- Être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou (d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005) et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour plus d'informations.



Objectifs

Obtention du diplôme de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à la personne afin de diriger un service de sécurité incendie en sachant :

- . Manager un service de sécurité incendie
- . Conseiller un Chef d'Établissement en matière de sécurité incendie
- . De porter assistance aux personnes au sein des établissements où ils exercent
- . D'effectuer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des Registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).



Délai d'acceptation de la convention d'entrée en formation

Le candidat à la formation SSIAP3 bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 3	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025



Formateurs

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation SSIAP. L'expérience et les qualifications des formateurs sont conformes aux exigences de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif à la profession, aux modalités de formation et aux conditions pour exercer.



Programme

La formation en vue de l'obtention du SSIAP 3 comprend 8 parties distinctes :

1ère partie : Le feu et ses conséquences		12H00
Séquence 1	Le feu	04H00
Séquence 2	Comportement au feu	04H00
Séquence 3	Mise en œuvre des moyens d'extinction	04H00
2ème partie : La Sécurité Incendie et les bâtiments		65H00
1 ^{ère} séquence	Matériaux de construction	04H00
2 ^{ème} séquence	Etudes de plans	22H00
3 ^{ème} séquence	Outils d'analyse	39H00
3ème partie : La réglementation incendie		70H00
1 ^{ère} séquence	Organisation générale de la réglementation	04H00
2 ^{ème} séquence	Classement des bâtiments	09H00
3 ^{ème} séquence	Dispositions constructives et techniques	32H00
4 ^{ème} séquence	Moyens de secours	12H00
5 ^{ème} séquence	Visites	10H00
6 ^{ème} séquence	Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées	03H00
4ème partie : Gestion des risques		23H00
1 ^{ère} séquence	Analyse des risques	12H00
2 ^{ème} séquence	Réalisation des travaux de sécurité	04H00
3 ^{ème} séquence	Documents administratifs	07H00
5ème partie : Conseil au chef d'établissement		06H00
1 ^{ère} séquence	Information de la hiérarchie	04H00
2 ^{ème} séquence	Veille réglementaire	02H00
6ème partie : Correspondant des Commissions de Sécurité		06H00
1 ^{ère} séquence	Commissions de sécurité	06H00
7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité		26H00
1 ^{ère} séquence	Organiser le service	08H00
2 ^{ème} séquence	Exercer la fonction d'encadrement	08H00
3 ^{ème} séquence	Notions de droit du travail	06H00
4 ^{ème} séquence	Notions de droit civil et pénal	04H00
8ème partie : Le budget du service de sécurité		08H00
1 ^{ère} séquence	Suivi budgétaire du service	08H00

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033	66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041
--	---

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 3	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025



Matériels pédagogiques

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

Système Quizzbox et manettes pour entraînement QCM et examen

Supports de cours remis aux participants.

Tout le matériel nécessaire à la formation spécifique du SSIAP conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié (articles matériels affectés aux plateformes pédagogiques).

Partenariat avec établissements ERP et IGH pour établissement de plusieurs visites.



Evaluation

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/exercices pratiques, Exposés oraux sur les sujets en préparation pour l'examen, réalisation de notices de sécurité selon la procédure du clicdvcrem, études de plans.



Obtention du diplôme

La présentation du candidat à l'examen pour l'obtention du diplôme ne sera possible que si l'ensemble des modules exigés ont été suivis.

Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique.

Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1re présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.



Jury :

La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 2 :

- 1 membre du SDIS 06, préventionniste et président du jury
- 1 membre SSIAP3 (chef de service de sécurité incendie et d'assistance à la personne) en exercice
- ou 1 membre SSIAP3 adjoint du chef de service de sécurité incendie et d'assistance à la personne
- 1 deuxième membre SSIAP3 (chef de service de sécurité incendie et d'assistance à la personne)
- en exercice

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SSIAP 3	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrit 1	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20. Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Ecrit 2	Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1re ou de 2e catégorie.	2 h 30	Epreuve notée sur 20. Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Les dossiers d'élaboration de notice de sécurité seront proposés par le président du jury. Les copies devront faire l'objet d'une correction par le président du jury ou par un préventionniste recyclé. L'épreuve se déroulera avec documents.
Oral	Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'épreuve se déroulera avec des documents. Le jury devra pouvoir apprécier la capacité du candidat à exposer de manière synthétique, à dialoguer et argumenter à partir de ses connaissances personnelles et de tout texte ou document

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033	66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041
--	---